MAIRIE DE PARIS

N° 9 - mercredi 5 octobre 2011

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS

Séance des lundi 26 et mardi 27 septembre 2011

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à 9 h 05, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Condoléances suite aux décès de M. Figuères et de Mme Michoud.

Félicitations aux sénatrices et sénateurs qui viennent d'être élus ainsi qu'à Mme BERTHOUT nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur et à Mme DOUVIN promue au grade d'Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 11 et mardi 12 juillet qui a été affiché ainsi que les comptes rendus intégraux des séances des lundi 20 et mardi 21 juin, ainsi que des lundi 11 et mardi 12 juillet qui ont été publiés sont adoptés sans observations.

(La séance, suspendue à 9 h 10, est reprise à 10 h 20, sous la présidence de M. SAUTTER, adjoint).

Vœu n° 1 déposé par le groupe PSRGA relatif au renforcement des actions pour l'amélioration du cadre de vie des secteurs portes Montmartre et Clignancourt.

Le vœu n° 1 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 3 déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet d'arrêté anti-mendicité.

Vœu n° 4 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mendicité.

Le vœu n° 3 amendé, avec un avis favorable est adopté à main levée.

Le vœu n° 4 déposé par le groupe UMPPA avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 2 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rassemblement d'un collectif contre l'IVG devant l'hôpital Tenon.

Vœu n° 2 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 2 est retiré.

Le vœu n° 2 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 5 déposé par M. POZZO di BORGO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif aux vendeurs à la sauvette des abords de la Tour Eiffel (7e).

Vœu n° 6 déposé par Mme SACHS, MM. HELARD, POZZO di BORGO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif aux vendeurs à la sauvette du Trocadéro (16e).

Les vœux n°s 5 et 6 sont retirés.

2011, DPVI 237 - Subvention (50 000 euros) à l'AFIJ pour un programme expérimental d'accès aux concours de la fonction publique pour les jeunes diplômés des quartiers Politique de la Ville.

Le projet de délibération DPVI 237 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DPVI 162 - Subvention (4.500 euros) et convention avec l'Atelier Musical des 3 Tambours sur le thème de la diversité culturelle (18e).

Le projet de délibération DPVI 162 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, SG 199 - Communication sur le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2011, SG 186 - Subvention (10.000 euros) au Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) (2e).

Le projet de délibération SG 186 est adopté à main levée.

Vœu n° 7 déposé par le groupe EELVA relatif au don du sang.

Le vœu n° 7 amendé est adopté à main levée.

Vœu n° 8 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de Police.

Le vœu n° 8, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

2011, DASCO 101 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention du 27/04/07 avec la S.N.C.F. relative à l'organisation du transport des personnes voyageant dans le cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.

Le projet de délibération DASCO 101 est adopté à main levée.

Vœu n° 9 déposé par le groupe PSRGA relatif à la décision du Rectorat de ne plus prendre en charge certaines dépenses comprises dans les crédits des collèges et lycées.

Le vœu n° 9, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté. à main levée.

Vœu n° 10 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la construction d'une cuisine scolaire centrale dans le 2e arrondissement.

Le vœu n° 10 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire.

Le vœu n° 11 amendé est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 13 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lettre d'information à la communauté scolaire diffusée par la Mairie de Paris.

Le vœu n° 13, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2011, DJS 399 - Signature de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 20 juillet 2007 pour la gestion des centres d'animation Clavel, Curial, Mathis, Rébeval et Place des Fêtes (19e).

(M. SCHAPIRA, adjoint, remplace M. SAUTTER, au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DJS 399 est adopté à main levée.

Vœu n° 14 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'occupation de l'immeuble 123, rue Tocqueville, par l'association "Les Macaq-Troubadours".

Le vœu n° 14, avec un avis défavorable, est rejeté.

Vœu n° 15 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche sise 84, rue Péreire.

Le vœu n° 15, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2011, DJS 369 - Conclusion d'une convention de Délégation de Service Public avec la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e).

L'amendement n° 16 est retiré.

L'amendement n° 16 bis est adopté à main levée.

Le projet de délibération DJS 369 amendé est adopté à main levée.

2011, DJS 296 - Subvention et avenant à convention (1.060.000 euros) avec la SASP Paris Levallois.

Le projet de délibération DJS 296 est adopté à main levée.

2011, DJS 393 - DF 65 - Tarification de la mise à disposition temporaire de certains locaux à usage sportif, de bureaux et de stockage situés dans les 11e et 16e arrondissements, au bénéfice de structures sportives associatives.

Le projet de délibération DJS 393 – DF 65 est adopté à main levée.

Vœu n° 17 déposé par le groupe UMPPA relatif à un audit des équipements sportifs municipaux accueillant les scolaires.

Vœu n° 17 A déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 17 A amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le vœu n° 17, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2011, DJS 413 - Approbation de la fermeture des bains douches Castagnary (15e).

Le projet de délibération DJS 413 est adopté à main levée.

Vœu n° 18 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture de la piscine Émile Antoine.

Le vœu n° 18 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 14 h 50, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

Questions d'actualité.

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au dispositif du RSA à Paris et à la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens quant à sa prise en charge.

M. CARON-THIBAULT.
Le Gouvernement vient d'annoncer le lancement d'une expérimentation visant à rendre obligatoires 7 heures de travail à travers des contrats uniques d'insertion pour des bénéficiaires du RSA ayant des difficultés sociales ou des problèmes de santé. Ce nouveau dispositif concernera 10.000 allocataires sur 15 départements et sera financé à 95 % par l'État et les conseils généraux. Quel est le coût d'une telle mesure ? On nous annonce 3 millions d'euros, ce qui fait 300 euros par contrat.

Quelle sera la clef de répartition du financement du dispositif entre les conseils généraux et l'État ? Paris a-t-elle été consultée ? Le Gouvernement souhaite-t-il imposer unilatéralement cette disposition aux 15 départements pressentis ?

Ne peut-on pas douter de l'objectif affiché de cette mesure ?

Avec ce dispositif, les bénéficiaires toucheront de facto 550 euros par mois et seront du coup sortis artificiellement des chiffres du chômage.

Après le flop de son effet d'annonce sur le RSA jeune, le Gouvernement cherche-t-il à travestir la réalité de la pauvreté et du chômage en France ?

Nous souhaitons d'une part qu'un point précis soit fait sur les chiffres des bénéficiaires de ce minimum social à Paris dans cette rentrée 2011, et que soit rappelé à la représentation parisienne le montant mis à jour de la dette de l'État vis-à-vis des Parisiens en ce qui concerne la prise en charge du RSA.

Mme TROSTIANSKY, adjointe.
Le taux de pauvreté a augmenté d'un demi-point en trois ans. Notre pays compte désormais 8 millions de pauvres.

Paris compte plus de 60.000 allocataires du R.S.A. socle tandis que 14.000 touchent le R.S.A. en complément de revenu d'activité.

Avec 150 postes en moins cette année, Pôle Emploi Paris est au bord de l'asphyxie en dépit de l'engagement remarquable de ses agents.

Pour lutter contre le chômage et permettre à chacun, en dépit de ses difficultés, de s'insérer sur le marché du travail, il faut un investissement massif et résolu de tous les acteurs. Nous achevons l'élaboration d'un programme départemental pluriannuel pour l'insertion et l'emploi que nous vous présenterons en novembre. Nous continuerons à engager les crédits nécessaires malgré le montant astronomique de la dette de l'État sur l'allocation R.S.A.

Pour accompagner vers l'emploi même les plus fragiles, il ne faut pas hésiter à expérimenter, à innover, mais quand le Gouvernement innove, c'est pour créer un R.S.A. jeunes qui ne bénéficie à guère plus de 100 personnes à Paris.

Le dispositif première heure, dispositif municipal, permet aux plus exclus de s'insérer

progressivement dans l'emploi jusqu'à avoir un quota d'heures suffisant pour intégrer un contrat aidé.

Les associations comme "Emmaüs Défi" ou "Macadam" se sont rapidement saisies de cet outil pour des publics que d'aucuns considèrent comme "ininsérables".

Il faut faire confiance aux personnes plutôt que de les soupçonner sans cesse de vouloir frauder ou paresser avec leur maigre allocation.

Ce que souhaitent de tout cœur les allocataires du R.S.A., comme tous les chômeurs, c'est travailler.

II - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" relative à la stigmatisation des Roms.

III - Question d'actualité du groupe UMPPA sur la délinquance d'origine roumaine à Paris.

IV - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à la délinquance de rue à Paris.

M. BAUPIN, adjoint.
Le 12 septembre, le Ministre de l'Intérieur a donné le départ à une nouvelle étape dans la stigmatisation et la répression des Roms.

De nombreuses associations, à commencer par "Médecins du monde" n'ont cessé de mettre en évidence un acharnement contre des citoyens européens qui, depuis des siècles, sont pourchassés, martyrisés.

Comment ne pas s'indigner quand cette escalade répressive s'accompagne d'une avalanche de soi-disant dérapages verbaux de la part de parlementaires, voire de Ministres ?

Le fait qu'une rame de tramway soit spécialement affectée pour aider la police à évacuer un campement de roms ne peut manquer d'évoquer les heures les plus sombres de notre histoire.

On ne compte plus les signaux nauséabonds adressés par une Droite qui se disait autrefois républicaine, à la frange la plus nationaliste et raciste de l'échiquier politique.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.
A Paris, depuis plusieurs mois, la délinquance d'origine roumaine a littéralement explosé. Un déferrement sur dix concerne désormais un migrant roumain. Certains d'entre eux sont interpellés 20, 30, 50 fois en flagrant délit et la Justice peine à les dissuader de récidiver.

Filles et garçons, souvent âgés de moins de 13 ans, parfaitement encadrés par leur aînés, se voient contraints de déambuler toute la journée pour commettre un maximum de larcins pour le compte de réseaux mafieux.

Difficiles à identifier, s'échappant des foyers dans lesquels ils sont placés, ils se savent protégés par les lois sur les mineurs et agissent aujourd'hui en toute impunité.

Du vol de portefeuille aux escroqueries à la charité et aux cambriolages, en passant par les agressions de personnes âgées jetées à terre devant les distributeurs automatiques de billets, les vols de téléphones mobiles imprudemment posés sur les tables des terrasses de bistrots, les vols de cuivre, on constate une diversification de leurs activités illicites.

Ils se déploient autour des grands magasins et des sites touristiques mais dorénavant se dispersent dans tout Paris.

Loin d'être resté inactif, M. le Préfet, vous avez multiplié par trois les interpellations, implanté même des policiers roumains à Paris, pourchassé les vendeurs à la sauvette, édité un arrêté anti-mendicité sur les Champs-Elysées qu'il faudra étendre à d'autres quartiers et vous avez également développé les patrouilleurs et la vidéoprotection.

Alors que la délinquance baisse, par ailleurs, très sensiblement à Paris depuis plusieurs années, quelles mesures pouvez-vous décider pour enrayer ce phénomène qui se développe de façon extrêmement dangereuse ?

M. HÉLARD.
Le phénomène s'est amplifié ces derniers mois. Vols à l'arrachée, violences, insultes, la liste est longue des actions commises par les pickpockets d'origine étrangère, le plus souvent mineurs.

L'interdiction de la mendicité aux Champs-Elysées sera-t-elle suffisante ?

Il ne s'agit pas tant de réprimer la mendicité que de s'attaquer à des filières mafieuses qui exploitent la misère.

Le maire du 16e arrondissement propose dans un voeu d'élargir ce périmètre. C'est une mesure judicieuse, mais elle ne réglera pas tout, loin de là, car la question dépasse de loin le périmètre de notre ville. Il existe un problème européen de régulation des filières d'immigration illégales. Il existe un second problème européen qui a trait à l'intégration

sociale et politique des populations non sédentaires.

On ne peut pas fermer les yeux plus longtemps sur les camps de Roms du Nord de Paris qui se reforment après chaque démantèlement. La misère qui y règne est un vrai problème à gérer au niveau du Grand Paris. C'est à l'Etat d'imaginer de nouvelles solutions dans ce domaine.

Nous ne cessons de réclamer depuis des années la création d'une police municipale.

Nous avons bien compris que le Maire de Paris n'en voulait pas et fuyait ses responsabilités potentielles dans ce domaine.

Nous regrettons l'absence d'un grand débat sur la question dans cette enceinte.

Nos concitoyens exaspérés réclament une action énergique de l'État, mais aussi des élus.

M. LE PRÉFET DE POLICE.
Les services de police n'ont pas à connaître de l'origine ethnique ou sociale ni, bien sûr, de la religion des personnes qu'ils interpellent, mais confrontés à des phénomènes délinquants, ils peuvent, en revanche, chercher à mieux comprendre pour mieux combattre ces phénomènes de délinquance, en se référant à la notion de nationalité, en parfait accord, d'ailleurs, avec les autorités indépendantes en charge de ces questions, et notamment la C.N.I.L.

Ces informations, loin d'être utilisées pour stigmatiser permettent, au contraire, de travailler finement, de comprendre certaines logiques à l'œuvre et de gagner en efficacité.

Les propos de M. BAUPIN contrastent avec la remontée de terrain et le ressenti d'une part importante de la population parisienne face à de nouvelles formes de délinquance de voie publique. Le Gouvernement roumain lui-même est très ennuyé de cette situation et travaille avec nous.

L'évacuation d'un campement en Seine-Saint-Denis est intervenue après une décision de justice. Et ces personnes se sont retrouvées dans une station de tramway, lourdement chargées, avec des bagages. C'est pourquoi, il a été décidé d'affecter une rame de tramway supplémentaire à leur transport.

Ces personnes étaient totalement libres d'aller où elles souhaitaient.

Il faut trouver des réponses adaptées à de nouvelles formes de délinquance et conduire une action déterminée de démantèlement des réseaux à l'œuvre ici et en Roumanie.

On a fait un travail considérable d'identification de ces réseaux mafieux. Il faut que nous secourions les enfants.

Entre 2008 et 2010, la délinquance roumaine à Paris a triplé. Depuis le début de l'année, elle a augmenté de 107 % et nous avons interpellé 5.894 Roumains à Paris.

Ces délinquants, la plupart du temps multiréitérants, ont diversifié leur action : mendicité agressive, escroquerie à la charité publique, vol à la tire et au distributeur automatique de billet, organisation de jeux de hasard, proxénétisme et, pour d'autres, cambriolage et recel.

48 % des personnes interpellées sont des mineurs.

40 % des jeunes mineurs déférés sont de nationalité roumaine.

Lutter contre ce phénomène est une exigence policière mais aussi une exigence morale. Nous ne pouvons accepter que de très jeunes garçons et de très jeunes filles, livrés à eux-mêmes au sein de la Capitale, ne puissent pas être secourus.

L'arrêté interdisant la mendicité est limité à un secteur précis de la Capitale et est valable jusqu'au début de l'année 2012.

Cette interdiction constitue une expérimentation qui fera l'objet d'un bilan précis.

Démanteler ces réseaux implique de pouvoir identifier ces jeunes enfants qui, la plupart du temps, utilisent des alias.

Nous avons une coopération policière très étroite avec la Roumanie.

Nous travaillons à une réponse adaptée à la situation des mineurs qui sont à la fois des auteurs d'infractions mais avant tout des victimes de groupes organisés afin qu'ils puissent avoir un avenir autre que celui de la délinquance ou de la prostitution.

S'agissant des ventes à la sauvette, nous sommes aussi à la manœuvre et ce n'est pas très facile.

Il y a d'abord ce que j'appelle les "sauvettes touristiques", c'est-à-dire les ventes de différents objets sur les principaux sites touristiques de Paris. Nous avons les ventes à la sauvette que l'on qualifie plus tristement de "ventes de la misère" et il y a une dernière variété, peu connue mais sur laquelle on doit s'attaquer pour l'image de Paris, à savoir les trafics de billets gratuits donnés aux exposants à l'occasion des congrès, foires et salons.

S'agissant de ces ventes à la sauvette, nous avons engagé beaucoup d'actions dans le cadre des

périmètres de sécurité renforcée. Nous avons fait 900 opérations anti-sauvette spécifiques depuis le début de l'année en y affectant 31.374 policiers.

Ce sont, pour 70 %, des renforts qui sont affectés à ces opérations.

Depuis que la loi dite LOPPSI 2 a fait de la sauvette un délit, nous avons interpellé 3.771 personnes et il y a eu 611 gardes à vue.

Nous nous sommes attaqués également aux donneurs d'ordre et ainsi neutralisé une boutique dans le 3e arrondissement qui fournissait les objets.

Nous sommes sur d'autres recherches de réseau, notamment sur les vendeurs de cigarettes à Barbès.

Tout cela a été conforté par une campagne de publicité, en liaison avec l'office du tourisme de Paris.

Je ne suis pas du tout certain qu'une police municipale serait, dans de telles matières, beaucoup plus efficace que la police nationale.

Quant à la suppression de la Préfecture de police, c'est un sujet qui me dépasse.

Mme EL KHOMRI, adjointe.
Ces mineurs étrangers sont à la fois auteurs et victimes.

A peine sortis d'une garde à vue, éventuellement d'une incarcération pour les plus âgés, ils reprendront la seule activité qu'ils puissent exercer, le vol simple pour les plus jeunes, le vol qualifié et les escroqueries pour les plus âgés, sans parler de la prostitution.

Les traiter exclusivement comme des victimes, en les isolant des réseaux qui les contrôlent, sans action coercitive est insuffisant. A peine placés, ils fuguent pour retrouver ceux qui à la fois les exploitent et les protègent.

Il faut donc accepter de les traiter à la fois comme auteurs et victimes, les sortir de la rue pour leur sécurité et celle des Parisiens, gagner leur confiance pour pouvoir leur faire confiance.

La véritable réponse résiderait dans une coordination des politiques publiques sur le territoire national. Elle doit être pilotée par l'État avec le soutien de l'Aide sociale à l'enfance, en coordination avec la brigade de protection des mineurs et avec la Justice au travers des tribunaux pour enfants et de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Or, l'État a consciencieusement raboté les moyens de chacun de ces services et la Ville de Paris finance près de 70 millions d'euros pour la prise en charge des mineurs étrangers isolés, sans aucun soutien de l'État.

Il faut créer un dispositif d'insertion et un dispositif d'accueil spécifique pour ces mineurs, dans des lieux sécurisés, où les réseaux ne puissent pas les atteindre et avec un accompagnement très serré des associations afin qu'ils ne fuguent pas en chemin.

Le renvoi au pays n'est pas satisfaisant : quelques centaines de kilomètres en plus pour eux et quelques centaines d'euros en plus dans les poches des filières, d'immigration clandestine, pour des résultats que les Parisiens constatent tous les jours dans la rue.

Il est immoral et inefficace de répondre par l'exclusion à des phénomènes de délinquance qui proviennent de l'exclusion.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, relative au non-paiement de la crise par les collectivités locales.

Mme SIMONNET.
La dette est utilisée par le Gouvernement pour justifier un gel inacceptable des dotations globales de fonctionnement.

Le gel annoncé des dotations pour trois ans revient à imposer aux collectivités locales de renoncer à développer des services publics de qualité, de réduire leurs investissements au service de la solidarité.

Or, ni les citoyens ni les collectivités locales ne doivent payer la crise actuelle.

La justification de ces plans de rigueur provient de l'idée qu'il n'y aurait pas d'argent, mais le Gouvernement n'a eu de cesse d'amoindrir les recettes de l'État par les nombreux cadeaux fiscaux faits aux plus riches.

Les dettes des collectivités locales, comme celles de Paris, sont modérées, mais surtout elles correspondent à des dépenses d'investissement qui préparent notre avenir.

Imposer le gel des dotations globales de fonctionnement, cela revient de la part de la Droite à se défausser en faisant peser les déficits sur les épaules des collectivités.

Ces mesures budgétaires s'inscrivent dans un contexte de réformes qui ôtent aux collectivités la maîtrise de leurs recettes et limitent grandement leur capacité d'intervention.

L'austérité aggravera la récession et augmentera au final la dette.

Notre groupe demande que les budgets dévolus aux services publics, non seulement ne subissent pas de baisse, mais soient en augmentation.

Sortons de la logique des redéploiements, assumons de créer des postes et revalorisons les salaires.

Le groupe des élus Communistes et élus du Parti de Gauche vous propose de faire un compte précis des dettes que nous doit l'État, dues au transfert de compétences imposées.

Menons une campagne pour rappeler au Gouvernement et à sa majorité parlementaire ses obligations de compensation intégrale de certaines charges.

Avec la nouvelle gouvernance économique promise par les gouvernements européens et la Commission européenne, les finances publiques seront mises sous tutelle et, à l'image de la Grèce, l'austérité permanente pour les peuples garantira les bénéfices des banques.

M. GAUDILLÈRE, adjoint.
Il n'est pas contestable que les collectivités locales payent déjà très largement la crise.

Le bilan des transferts non compensés dans le secteur social a maintenant atteint la somme astronomique de 1 milliard d'euros. Et je crains que nous ne soyons pas au bout de cette facture.

L'enveloppe des dotations aux collectivités risque de diminuer encore. De même, le Gouvernement choisit d'amplifier les péréquations, non pas pour donner des moyens supplémentaires aux collectivités en difficulté, mais tout simplement pour accentuer son désengagement.

Cette politique est injuste envers les collectivités locales qui ne sont pas responsables de la crise des dettes publiques et qui assument en tout premier lieu la résistance à la crise. Elles sont le premier investisseur public, et donc agissent pour une relance économique, et sont de très loin les premières responsables de la politique sociale qui permet aux plus fragiles de ne pas sombrer.

La politique du Gouvernement Fillon envers les collectivités locales est tellement inadmissible que cette opinion est partagée aussi bien par les élus de Droite que par les élus de Gauche.

On ne peut à la fois accumuler par milliards les cadeaux fiscaux aux plus privilégiés et donner aux collectivités locales les moyens de répondre à la crise qui affecte les Français.

Vœu n° 21 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe (8e).

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 19 déposé par le groupe PCF/PG relatif au 73, boulevard Davout (20e).

Vœu n° 20 déposé par le groupe PS relatif au 73, boulevard Davout (20e).

Le vœu n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 20 est retiré.

2011, DU 205 - Attribution de la dénomination place Louise Blanquart à l'espace à l'intersection des rues Charles Nodier et Ronsard (18e).

Le projet de délibération DU 205 est adopté à main levée.

2011, DU 206 - Attribution de la dénomination "allée Pierre-Christian Taittinger" au terre-plein central de l'avenue Henri Martin entre la rue de la Pompe et la place Tattegrain (16e).

Le projet de délibération DU 206 est adopté à main levée à l'unanimité.

Vœu n° 22 déposé par le groupe PSRGA relatif à la dénomination d'une place de la Laïcité (15e).

Le vœu n° 22 est adopté à main levée.

Vœu n° 23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Madeleine Brès" à une voie du 13e arrondissement (Z.A.C. de la Gare de Rungis).

Le vœu n° 23 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 24 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une voie parisienne en hommage à Günter Liftin.

Le vœu n° 24 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

2011, DLH 187 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 36 logements PLS, 2-4 villa des Buttes Chaumont (19e)

Le projet de délibération DLH 187 est adopté à main levée.

2011, DLH 191 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS 35 rue Pastourelle (3e)

Le projet de délibération DLH 191 est adopté à main levée.

2011, DLH 222 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve de 32 logements PLUS, 6 logements PLAI, 22 logements PLS 102-104-108, rue Castagnary (15e).

Le projet de délibération DLH 222 est adopté à main levée.

2011, DLH 230 - Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 96 logements PLUS et 96 logements PLS, 26 rue Linois (15e).

Le projet de délibération DLH 230 est adopté à main levée.

Vœu n° 25 déposé par le groupe PSRGA relatif aux appels d'offres des bailleurs sociaux.

Vœu n° 26 déposé par le groupe EELVA relatif à l'insertion de clauses sociales dans les appels d'offres des bailleurs de la Ville.

(M. SCHAPIRA, adjoint, remplace M. DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 25 avec un avis favorable est adopté à main levée.

Le vœu n° 26 avec un avis favorable est adopté à main levée.

Vœu n° 27 déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et E.E.L.V.A. relatif au 36, rue de Belleville (20e).

Vœu n° 28 déposé par Mme Frédérique CALANDRA relatif au quartier du Bas-Belleville (20e).

Vœu n° 28 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 27 est retiré.

Le vœu n° 28 est retiré.

Le vœu n° 28 bis avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 29 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au fonctionnement du parc des ascenseurs.

Le vœu n° 29 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 30 déposé par M. MARTINS relatif à l'interdiction de commercialité pour les bâtiments sous convention d'occupation précaire.

Le vœu n° 30 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 30 A déposé par l'Exécutif relatif aux exclusions locatives à Paris.

Le vœu n° 30 A avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, SG 198 - Adhésion de la Ville de Paris à un groupement de commande en vue de la réalisation de l'étude reconquête de l'autoroute A4 : vers une avenue métropolitaine (12e).

Le projet de délibération SG 198 est adopté à main levée.

Vœu n° 31 déposé par le groupe EELVA relatif au stationnement d'unités militaires sur le parvis de la mairie du 18e à l'occasion du 14 juillet.

Le vœu n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

2011, DAC 515 - Subvention (31.000 euros) et avenant n°2 avec l'association "Musique et Danse XXe" (20e).

L'amendement n° 32 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DAC 515 amendé est adopté à main levée.

2011, DAC 550 - Subvention (350.000 euros) et conventions avec l'association "La Dalle aux chaps" (Bagnolet 93) pour l'occupation précaire de l'Espace cirque de la Porte des Lilas (20e).

Le projet de délibération DAC 550 est adopté à main levée.

2011, DAC 681 - Subvention (626.407 euros) et avenant à la convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e).

Le projet de délibération DAC 681 est adopté à main levée.

2011, DAC 696 - Subventions (430.000 euros), avenant et convention avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e).

Le projet de délibération DAC 696 est adopté à main levée.

Vœu n° 33 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la préemption des locaux accueillant le Lavoir Moderne Parisien (18e).

Vœu n° 33 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 33 est retiré.

Le vœu n ° 33 bis est adopté à main levée.

Vœu n° 34 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions d'inscription dans les conservatoires municipaux.

Vœu n° 34 bis déposé par l'Exécutif.

(M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 34 est retiré.

Le vœu n° 34 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 35 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la sécurité incendie du Musée d'Art Moderne de la Ville.

Le vœu n° 35 est retiré.

Vœu n° 36 déposé par Mme CUIGNACHE-GALLOIS et M. Patrick TRÉMÈGE relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "13 EN SCÈNE".

Le vœu n° 36 est retiré.

Vœu n° 37 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au nouveau Règlement Local de Publicité.

Le vœu n° 37 avec un avis favorable est adopté à main levée.

Vœu n° 38 déposé par le groupe UMPPA relatif à la valorisation et l'épanouissement de la maison musée Balzac.

Le vœu n° 38 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

2011, DAC 746 - Apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50e anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris, sur l'immeuble sis 3, place du Québec (6e). Montant : 4.099 euros.

Le projet de délibération DAC 746 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DGRI 75 - Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association "Action Contre la Faim" (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Somalie).

Le projet de délibération DGRI 75 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 39 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la libération de Salah HAMOURI.

Le vœu n° 39 avec un avis favorable est adopté à main levée.

Vœu n° 40 déposé par le groupe CI relatif à un soutien à Rafah NACHED.

Le vœu n° 40 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 40 bis déposé par l'Exécutif relative à l'exécution de Troy Davis et la peine de mort dans le monde.

Le vœu n° 40 bis avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DAC 615 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des Brigades Internationales 8 avenue Mathurin Moreau (19e) (5.909 euros).

Le projet de délibération DAC 615 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DAC 48 - Subvention (49.500 euros) et convention avec l'association PROCREART (18e).

Le projet de délibération DAC 48 est adopté à main levée.

2011, DAC 527 - Subvention (5.800 euros) à l'association Henokia (18e).

Le projet de délibération DAC 527 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DAC 637 - Subventions (44.500 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre aux mains nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).

L'amendement n° 41 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DAC 637 amendé est adopté à main levée.

(La séance, suspendue le lundi 26 septembre 2011 à 19h20, est reprise le mardi 27 septembre 2011 à 9h05 la présidence de M. le Maire de Paris).

2011, DASCO 129 - Communication sur la rentrée scolaire 2011.

Vœu n° 12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande d'un audit de l'état des établissements scolaires et à la prise en compte des diagnostics de sécurité.

M. le Maire de Paris.

La crainte que nous exprimons depuis plusieurs années d'un déclin de l'école de la République se confirme.

A Paris comme ailleurs, les moyens ne sont plus à la hauteur des ambitions de l'école. Dans notre ville, 77 postes ont été supprimés alors que les effectifs ont augmenté de plusieurs centaines d'élèves.

Nous ne pouvons que nous associer au mécontentement des enseignants.

Paris fait face et consacre cette année un million d'euros au projet éducatif de 53 établissements affaiblis par les dérogations à la carte scolaire.

Dans un climat difficile, 14.000 élèves, épaulés par de multiples partenaires, vont pouvoir prendre part à des projets originaux qui ancrent l'école au cœur des quartiers et de la vie de la cité.

Parallèlement, nous poursuivons notre travail pour offrir à chaque élève de Paris une restauration de qualité. L'année dernière, nous avons mis en place une grille plus juste dans l'ensemble des 20

arrondissements de Paris.

En cette rentrée, nos efforts se concrétisent par la toute première cuisine labellisée Haute Qualité Environnementale, porte des Lilas (20e).

Nous investissons cette année 40 millions d'euros dans les établissements de la Ville pour garantir la même qualité d'accueil à tous les Parisiens.

452 opérations de réfection ont été menées dans les écoles. Trois écoles ont été ouvertes et plus de 800 interventions ont eu lieu dans les collèges et lycées municipaux.

Face aux menaces qui pèsent sur l'école publique, nous devons plus que jamais poursuivre notre tâche.

Mme BRUNO.
Des inexactitudes ponctuent cette communication, notamment lorsque vous prétendez qu'aucune classe n'a été créée dans le 15e arrondissement, malgré la hausse du nombre d'enfants scolarisés.

Pour le seul 15e arrondissement, il a été procédé à une fermeture, contrebalancée par quatre ouvertures de classes élémentaires.

Il en va de même pour la critique du manque de formation initiale des nouveaux enseignants alors que ces derniers dressent, à 87 %, un bilan positif de leur année de stage.

Le taux d'encadrement dans le premier degré est, en réalité, relativement stable, tandis qu'une classe de maternelle est passée, en moyenne, sur 10 ans, de 26,36 élèves à 25,7.

La contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques demeure raisonnable.

La très faible augmentation des effectifs des écoliers parisiens représente, en moyenne, moins d'un élève supplémentaire par école.

Quant au second degré, le retrait d'emplois ne correspond qu'à 0,23 % du total des enseignants et s'accompagne de redéploiements afin que les élèves bénéficient de l'intégralité de leurs heures de cours.

Il n'est pas vrai que le Gouvernement accélère le creusement des inégalités scolaires, ou qu'il met fin aux dispositifs destinés à aider les élèves les plus en difficulté, à preuve le programme E.C.L.A.I.R. (Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), favorisant les innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines.

Les internats d'excellence participent de cette logique de promotion de l'égalité des chances.

A ce titre, 13 nouveaux établissements viennent s'ajouter en cette rentrée aux 12 ouverts en 2010 et à celui de Sourdun inauguré en 2009.

Le programme d'investissement d'avenir vise l'ouverture de 20.000 places, afin d'offrir aux élèves méritants un environnement favorable pour réussir leurs études autour d'un accompagnement renforcé, d'une pédagogie de projet et de la participation citoyenne à la vie de l'établissement.

En réponse à ces dispositifs, vous avez accordé un million d'euros supplémentaires en faveur des collèges rencontrant le plus de difficultés ce qui est une initiative louable.

Donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin, tel le principe défendu par l'Education nationale.

L'ouverture à la société civile que vous appelez de vos vœux en proposant des expérimentations dans les quartiers politique de la ville, mettant à la disposition des associations les locaux scolaires, s'inscrit comme le complément de l'opération "Ecole ouverte", qui accueille des jeunes vivant prioritairement dans des zones socialement défavorisées.

Mme BACHE.
La rentrée scolaire 2011 est l'une des pires qu'ait connu notre pays avec 16.000 suppressions de postes cette année et 16.000 autres prévues en 2012.

A Paris, cela se traduit à nouveau par 77 postes supprimés par le Rectorat.

C'est une véritable entreprise de démolition à laquelle nous devons faire face.

Selon un récent rapport de l'OCDE, le taux de scolarisation en France des 15-19 ans a diminué en 10 ans, passant de 89 à 84 %, à l'inverse de ce qui se passe dans la quasi-totalité des pays de l'O.C.D.E.

Si l'on ajoute un manque de 50.000 diplômés par an, on peut comprendre que notre pays ait quelques difficultés en matière de croissance et de compétitivité.

A Paris, faute d'enseignants, le taux de scolarisation des petits parisiens de moins de 3 ans est d'à peine 1 %.

Entre 2000 et 2008, la dépense par élève a augmenté, en moyenne, de 34 % dans les pays de l'O.C.D.E., mais tout juste de 5 % en France. La France se place en 33e position sur 34 pays pour offrir une chance par l'école aux enfants de milieux défavorisés et/ou issus de l'immigration.

En France, le salaire des enseignants du primaire et du secondaire est inférieur à la moyenne des pays de l'O.C.D.E. Alors que depuis 1995, leur salaire a augmenté en valeur réelle dans les deux tiers des pays, il a diminué en France.

Le nombre de places aux concours a baissé ces dernières années et la formation des enseignants a pratiquement disparu.

Dans le premier degré pour cette rentrée, nous avons ouvert trois nouvelles écoles représentant 12 classes dans le 9e, 9 classes dans le 13e, 12 classes dans le 19e. Nous avons entièrement restructuré trois groupes scolaires dans les 12e, 15e, 18e arrondissements.

L'ensemble de ces opérations s'élève à 60.975.000 euros.

D'autres opérations sont en cours dans le 12e, le 13e, le 15e, le 17e et surtout la nécessaire restructuration des groupes scolaires Le Vau et Plaine Grands Champs dans le 20e.

Parallèlement, il faut souligner 452 rénovations importantes et un budget d'entretien de plus de 26 millions d'euros.

Le rapport de l'O.C.D.E. constate que les pays qui ont enregistré des progrès sont ceux qui ont mis en place des politiques d'amélioration de leur enseignement et du statut de leurs enseignants.

La mise en place d'une tarification de restauration unique sur l'ensemble du territoire parisien a été une victoire importante de l'égalité et de la justice sociale, même si la persistance d'une caisse des écoles par arrondissement ne permet pas de gommer toutes les inégalités.

M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.
Le projet de budget 2012 prévoit 14.000 suppressions de postes, qui s'ajouteront à celles des années précédentes. Au total, 80.000 postes auront disparu de l'Education nationale au cours du quinquennat de Nicolas SARKOZY.

Pourtant, les économies réalisées ne représentent que 0,4 % du budget de l'Education nationale, soit environ 250 millions d'euros, à comparer au montant récupérable sur les niches fiscales, aux exonérations de taxe ou à la baisse de la T.V.A. dans les cafés ou restaurants.

A Paris, 77 postes d'enseignants du premier degré sont supprimés à la rentrée 2011, alors que les effectifs, par rapport à 2010, s'élèvent à 500 élèves supplémentaires. Pour le second degré, la situation est pire encore.

Point particulièrement inquiétant de cette politique : l'affectation des professeurs remplaçants à des postes fixes avec pour conséquence que dès les premières grippes, le nombre de remplaçants ne sera pas suffisant pour assurer les cours.

Après l'assouplissement de la carte scolaire, la rentrée 2011 creuse encore les inégalités.

En effet, les établissements qui comptent le moins d'élèves perçoivent le moins de dotations. Ce sont aussi les plus exposés à l'absentéisme.

Face à cette situation, le Département de Paris agit en allouant une dotation supplémentaire de 1 million d'euros aux collèges les plus fragilisés, ce dont nous nous félicitons.

Concernant les enfants en situation de handicap, même si les situations problématiques semblent moins nombreuses, les difficultés qui persistent empêchent une rentrée scolaire sereine pour ces enfants et leurs familles. Certains enfants n'ont pas les assistants de vie scolaire qui leur ont pourtant été notifiés par la M.D.P.H.

Le nombre de classes d'inclusion scolaire (les CLIS) pour les enfants en situation de handicap mental demeure insuffisant.

Les professeurs de la Ville de Paris, qui avaient alerté dès la fin de l'année précédente sur leur situation et notamment sur le gel des concours de recrutement qui laissait présager de graves problèmes d'attribution des postes dès 2013 et une altération notable de leurs conditions de travail, ont été entendus par Mme BROSSEL.

Autre bonne nouvelle : depuis la rentrée scolaire 2011, les internats des cours préparatoires aux grandes écoles sont enfin accessibles aux jeunes filles.

Tout se passe comme si la politique gouvernementale avait pour objectif d'affaiblir le service public de l'éducation. On ne recherche plus la réussite de tous mais simplement à mettre les meilleurs à l'abri des plus pauvres. On continue à supprimer les R.A.S.E.D. L'obsession des compétences relève du productivisme scolaire, réduit la transmission à une transaction et oublie que tout apprentissage est une histoire.

Le clivage politique se situe entre ceux qui chargent l'école de transmettre une somme de savoirs techniques, garantissant à terme l'employabilité, et ceux pour qui l'école a une vocation culturelle qui dépasse la somme des compétences techniques qu'elle permet d'acquérir.

Mme BECKER.
L'entreprise de démantèlement systématique de l'école publique se poursuit inlassablement : restrictions budgétaires, manque de moyens, enseignants confrontés au mépris du Gouvernement autant qu'à la dégradation de leurs conditions de travail.

Avec la baisse constante des dépenses publiques consacrées à l'éducation nationale, c'est une génération que l'on est en train de sacrifier.

En cette semaine de rentrée, les enseignants l'ont bien compris et manifestent aujourd'hui. Les enseignants français sont les plus maltraités de l'ensemble des pays de l'O.C.D.E.

Chaque rentrée est plus difficile que la précédente pour les enseignants, pour le personnel éducatif, pour les parents et finalement pour les élèves. A Paris, des suppressions de postes sont au programme : 16.000 en France, 70 à Paris. Une fois encore, les professeurs vont devoir faire face à des classes surchargées ; une fois encore, ce sont les élèves les moins favorisés qui vont devoir subir une situation à laquelle la Droite nous a habitués. Les inégalités progressent année après année avec la suppression de la carte scolaire.

L'aide de 1 million d'euros attribuée par la Ville aux collèges les plus fragiles est une bonne nouvelle.

La Ville essaye de compenser les inégalités que le Gouvernement renforce et encourage.

Notre priorité doit être de permettre à toutes les familles parisiennes de bénéficier d'un accès à l'éducation pour leurs enfants. Nous devons être aux côtés des familles sans papiers trop souvent menacées d'expulsion, sans aucune considération pour la scolarité des plus jeunes.

Nous devons être attentifs à la situation des foyers les plus précaires. La mission d'information et d'évaluation de la Ville consacrée aux familles monoparentales nous a ainsi appris il y a quelques mois leurs difficultés particulières et leur vulnérabilité. Parmi les bénéficiaires des Restos du Cœur ou du Secours Populaire, on trouve 35 %, voire 40 % de foyers monoparentaux. Il est de notre devoir de leur rendre l'école plus facile.

L'école se construit avec les enseignants spécialisés, toujours dans le collimateur du Gouvernement. Mais nous pensons également aux agents spécialisés des écoles maternelles de la Ville de Paris, particulièrement précaires. Nous pensons également aux périscolaires et aux centres de loisirs. Les aider et les soutenir, c'est aider et soutenir de nombreuses familles parisiennes et notamment les plus fragiles.

M. MENGUY.
L'école du XXIe siècle ne peut plus être la même qu'il y a trente ans, où l'on croyait encore que les moyens étaient la réponse unique, la vérité absolue en matière d'éducation.

Selon un récent rapport de l'O.C.D.E., "mieux préparer nos enfants, ce n'est pas appliquer une politique égalitariste et aveugle. C'est au contraire plus d'équité, et donc des enseignements individualisés au plus près des besoins, des capacités et des ambitions de chacun".

L'éducation n'appartient pas à un parti politique. Elle n'appartient qu'à ceux qui la servent.

Nous avons confiance dans les professionnels de l'éducation.

Par les réformes que nous menons, les enseignants sont mieux formés, avec un niveau de recrutement proche du cadre européen de cinq ans à l'Université. Ils sont plus professionnels, avec la possibilité de stages de découverte, de stages d'observation et de pratique, en master 1, et de stages de responsabilité rémunérés en master 2.

Ils sont mieux accompagnés dans leurs études, avec l'attribution de bourses supplémentaires au mérite et sur critères sociaux. Ils sont mieux valorisés, avec une augmentation l'année dernière de 10 % du traitement des personnels en début de carrière, la mise en place d'entretiens personnalisés, d'un bilan de santé et d'un droit individuel à la formation.

Ce pacte de carrière n'est possible que parce que le premier budget de l'Etat répond lui aussi à l'effort de bonne gestion de ses finances.

Fort d'un service public de l'éducation valorisé et modernisé, nous continuons à travailler pour que l'école protège nos enfants, soit plus juste et plus adaptée.

Plus d'un million d'élèves, soit près de 20 % de l'effectif global, bénéficient en 2011 d'une aide personnalisée. Ce dispositif sera expérimenté à la rentrée. En classe de sixième 240.000 élèves ont par ailleurs participé cette année à des stages de remise à niveau. Au collège, l'accompagnement éducatif permet à 800.000 élèves de recevoir une aide au travail scolaire et de participer à des activités sportives, culturelles ou linguistiques.

Si l'on ajoute à cela les nouveaux dispositifs comme "Eclair" pour les élèves en difficulté, les E.R.S., les internats d'excellence ou les "Cordées de la réussite", on ne peut prétendre que la Droite

veuille détruire le service public de l'Education nationale.

A Paris, l'effort du Gouvernement et du Rectorat est plus qu'important. Les moyens sont préservés, le nombre de classes conservé, voire amélioré, avec des ouvertures complémentaires.

Dans la communication, nous n'avons pas trouvé trace d'un début de politique coordonnée, de projets.

Encore heureux que la Ville fasse des travaux de remise aux normes pour la sécurité des enfants.

Vous proposez d'ouvrir les locaux des collèges aux associations de quartiers. Mais de quelles associations s'agit-il ?

Quel personnel pourra assurer la sécurité des lieux ? Quels locaux exactement : gymnases, salles de classe ? Quel personnel pour assurer la propreté des établissements après les réunions de ces associations ?

Les contradictions sont nombreuses : d'un côté vous mettez en avant la subvention exceptionnelle de 1 million d'euros, que nous avons votée, au profit des collèges en difficulté, mais d'un autre côté, vous ne parlez pas des 13 millions d'euros supplémentaires alloués en la matière par le Rectorat.

D'un côté, vous demandez davantage de postes d'enseignants, et de l'autre, vous condamnez l'initiative de recrutement mise en place par le Ministère.

Tantôt, vous dénoncez les fermetures de classes, et de l'autre, vous condamnez l'annonce, par le Président de la République, du gel des fermetures pour la prochaine rentrée.

Tantôt, enfin, vous dénoncez l'assouplissement de la carte scolaire, en défendant des secteurs fermés pour mieux parquer les familles qui n'auraient plus de liberté de choix pour l'établissement de leurs enfants, et de l'autre, vous appliquez les mêmes tarifs de cantine scolaire pour tout Paris, arguant que là, par contre il n'y a ni arrondissement, ni secteur qui tienne.

Rien n'est dit sur le quotidien des enfants, sur la sécurisation des établissements, sur l'état des équipements sportifs vétustes qui accueillent des scolaires tous les jours, sur même l'état des bâtiments, raison pour laquelle nous avons déposé un vœu, citant des exemples précis de travaux qui vont au-delà des budgets d'arrondissements et qui sont attendus depuis longtemps par la communauté éducative.

Rien n'est dit sur les conditions de travail des encadrants. Quand réglerez-vous le problème des logements de fonction des directeurs d'écoles ?

Quand donnerez-vous suite à notre demande, et à celle des professeurs d'éducation physique, de travailler avec le Rectorat et la communauté éducative sur les problèmes liés à l'accompagnement des groupes hors établissement ? Quand réglerez-vous le problème des animateurs affectés lors des poses méridiennes et aux goûters ?

Rien n'est dit sur les travaux de sécurisation issus des diagnostics locaux de sécurité dans les collèges.

Rien n'est dit sur vos obligations face à la loi s'agissant du service minimum d'accueil.

Nous refusons de voir l'école sombrer dans les tourments d'une idéologie désuète.

M. MARTINS.
M. MENGUY sous-estime la colère, l'indignation et la frustration du monde éducatif abandonné par l'État depuis cinq ans.

Pour la première fois depuis plus de 20 ans nous avons manqué de candidats au CAPES.

La communication ne dit pas un mot de la question de la mixité sociale, garantie du calme dans la classe, de la réussite éducative, de la réduction des inégalités.

Malheureusement, depuis le début de votre première mandature, 70 % des logements sociaux ont été construits dans le Nord et dans l'Est parisien, là où il n'y en a pas besoin, alors que dans l'Ouest, une fois de plus, les logements se font attendre et les classes deviennent de plus en plus homogènes et terriblement tristes.

Je regrette de vous avoir entendu uniquement dans une approche policière des jeunes enfants issus des pays de l'Est en délinquance récidivante que nous devrions mieux scolariser plutôt que de les mettre en prison ou les renvoyer chez eux.

Mme POLSKI.
À Paris, l'arrivée des enfants du baby-boom de l'année 2000, soit près de 2.000 élèves de plus qu'en 2010, se fait avec des postes en moins dans le second degré. Les élèves sont de moins en moins bien accueillis en 6e, avec pour conséquence une augmentation des cours non assurés, faute de remplaçants.

Toutes ces absences depuis la rentrée, sont à ce jour non remplacées.

Des établissements ne peuvent plus assurer certains enseignement fondamentaux, du fait d'une dotation horaire globale insuffisante.

Des établissements emploient des vacataires recrutés via Pôle Emploi et non formés.

Des collèges et des lycées ne disposent pas des moyens nécessaires pour dédoubler les classes bondées.

Des classes surchargées seront prises en charge par des enseignants sans expérience pédagogique.

L'accompagnement personnalisé, le tutorat, bien qu'obligatoires, ne sont pas assurés dans tous les lycées.

Autres conséquences désastreuses : la diminution du nombre de contrats aidés, les désengagements financiers de plusieurs dispositifs, comme l'école ouverte, la fin de la prise en charge de certaines dépenses comme les versements de droits de reprographie, la fin du financement du dispositif de socialisation et d'apprentissage.

La France détient le record mondial des cours particuliers privés.

Les chefs d'établissement des collèges et des lycées doivent aussi faire preuve de compétitivité puisqu'ils peuvent, en fonction de leurs résultats, percevoir une prime allant jusqu'à 6.000 euros tous les trois ans.

Cette prime pousse à la compétition entre établissements avec pour conséquence que des élèves en difficulté sont relégués dans des établissements ghetto qui seuls les acceptent.

Le rapport de l'O.C.D.E. pointe pour la France de sérieux signes de ralentissement, notamment en matière de taux de scolarisation, de salaire des enseignants, et de correction du poids des inégalités sociales dans la réussite des élèves.

Les effets d'annonce erratiques ne sont qu'un écran de fumée pour cacher cette situation déplorable.

On ne peut que saluer le soutien fort apporté par Paris aux collèges parisiens au travers de subventions d'un montant de plus d'un million d'euros à une cinquantaine de projets.

Je me félicite de l'extension en cette rentrée du dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité à deux nouveaux établissements : Charles Péguy, dans le 19e, et Louise Michel, dans le 10e.

(M. GIRARD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme BROSSEL, adjointe, rapporteure.
A entendre un certain nombre de nos collègues de l'Opposition municipale, j'ai l'impression d'écouter les communiqués de presse du service d'information gouvernementale.

Trois semaines après la rentrée, nous avons déjà été alertés par une dizaine de collèges, bizarrement tous situés dans la périphérie de Paris, dont les enseignants ne sont pas remplacés.

S'il y a eu accroissement comme le prétend Mme BRUNO, où sont les remplaçants ?

La réalité, c'est qu'à François Villon, l'un des collège les plus compliqués du 14e arrondissement, le principal a dû arrêter le collège ouvert parce qu'il n'avait plus la dotation horaire globale pour le faire fonctionner.

Enquête après enquête, nous voyons concrètement les conséquences d'une politique gouvernementale dangereuse et inefficace.

Comment accepter de voir la France dégringoler, être l'avant-dernière dans des classements internationaux, alors que l'école républicaine a tant construit notre pays, a tant construit les parcours de réussite dans notre pays ?

La baisse des dotations pour les collèges et les lycées aboutit à ce que 12 % des établissements renoncent à mettre en œuvre les programmes obligatoires.

A Paris, le pire est devant nous. Depuis la rentrée les moyens de remplacement n'existent plus dans le second degré. Nous vivrons la même situation dans le premier degré. Les 77 postes supprimés à Paris l'ont été notamment au détriment des R.A.S.E.D. C'est effectivement la déliquescence de tout ce qui concerne les enfants les plus fragiles et les dispositifs d'aide spécialisés.

A la première grippe, à la première épidémie, nous retrouverons dans le premier degré ce que nous ne connaissions que très marginalement jusqu'à présent : des enfants sans enseignant.

Comment peut-on prétendre que les effectifs par classe ont baissé en moyenne ?

Il y a seulement trois ans, nous n'avions que de façon très marginale des classes de maternelle à 29, 30, 31 ou 32 enfants alors qu'aujourd'hui, ce phénomène s'est diffusé dans tout Paris.

La politique du Gouvernement est en train de casser l'Education nationale et le pire est devant nous.

Dans ce cadre, la Ville assume son rôle éducatif et la Ville va bien au-delà de ses compétences légales.

La Ville est devenue un acteur éducatif, comme l'ensemble des collectivités territoriales. Notre projet éducatif est à l'opposé de celui porté par le Gouvernement : assurer la réussite de tous les enfants, d'où qu'ils viennent.

Tous les élèves de Paris, tous les enfants de Paris ont droit aux conditions de la réussite.

Les élus de la Majorité municipale réaffirment leur soutien aux enseignants qui, aujourd'hui, sont en grève.

Aujourd'hui, à Paris, plus d'un enseignant sur deux est en grève.

Les enseignants n'ont plus confiance dans le Gouvernement.

J'émets un avis défavorable au vœu n°12 déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Un certain nombre de demandes émanant d'établissements du second degré portent soit sur le passage de la police proximité, soit visent à obtenir des moyens humains supplémentaires.

J'invite donc M. MENGUY à relayer l'ensemble de ces demandes auprès du Gouvernement.

Cela fait deux ans que les investissements localisés sont entre les mains des maires d'arrondissement. Le maire du 15e arrondissement a fait le choix de baisser ses crédits d'investissement dans les écoles.

L'aménagement à Saint-Charles qui constitue une priorité n° 1 pour la Direction des Affaires scolaires n'a pas été retenu par la mairie d'arrondissement lors de la réunion d'arbitrage sur les investissements localisés.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.
Les dotations budgétaires sont plutôt en baisse qu'en hausse et notamment dans le 15e et nous devons effectuer de très nombreux travaux dans nos établissements vétustes, que ce soient les écoles ou les crèches. Il y a des arbitrages à faire entre les écoles, les crèches et tous les équipements de proximité.

Un budget de 250.000 euros qui avait préconisé d'ailleurs par la D.P.P. pour sécuriser la mairie du 15e, à ma demande, a été redistribué, notamment sur les écoles du 15e arrondissement, afin de pallier le non-financement des travaux urgents par la Mairie centrale.

Le vœu n°12 déposé par le groupe U.M.P.P.A est repoussé.

2011, DF 70 - DDEEES 269 - Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum foncière des entreprises et réduction applicable aux assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

L'amendement n°42 du groupe « Centre et Indépendant » est rejeté.

L'amendement n°43 du groupe « U.M.P.P.A » est rejeté.

Le projet de délibération DF 70 est adoptée à main levée.

2011, DUCT 166 - Subvention (125.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

2011, DUCT 167 - Convention de mise à disposition de locaux 100, rue Réaumur (2e) à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

2011, DUCT 168 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) - Désignation d'un représentant de la Ville afin de siéger dans cette association.

Le projet de délibération DUCT 166 est adopté à main levée.

Le projet de délibération DUCT 167 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DUCT 168 est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DF 71 - DPE 88 - Refonte de la taxe de balayage applicable à partir du 1er janvier 2012.

Vœu n° 44 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la refonte de la taxe balayage.

Vœu n° 45 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une enquête dans les 20 mairies et concertation.

M. BROSSAT.
Nous aurions préféré le maintien de plusieurs secteurs, et donc de plusieurs tarifs, parce que selon le lieu où on habite, on a des revenus plus ou moins élevés.

Nous aurions souhaité que l'on revoie les huit secteurs existants, qui, effectivement, ne correspondent plus à la réalité du territoire parisien, mais que l'on ne paie pas le même tarif selon que l'on habite dans un quartier populaire ou dans un quartier plus riche.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu visant à ce que, dans la mesure où les quartiers populaires payeront une partie de la note liée à cette augmentation de tarif, des investissements soient

faits pour améliorer la propreté dans les quartiers populaires.

Nous conditionnons notre vote sur le projet au vote de notre vœu.

M. CONTASSOT.
Lors de la révision de 2004, il avait été largement admis qu'un alignement de l'ensemble des rues de Paris sur la première catégorie serait anti-social.

Les maires d'arrondissement et les conseillers de Paris auraient sans doute été heureux d'avoir la carte détaillée du classement des rues et on a du mal à comprendre pourquoi le présent projet n'a pas non plus été inscrit à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement avec les cartes annexées.

Le projet de délibération mentionne uniquement une moyenne de 26 euros par redevable.

Pourtant l'augmentation pour les plus pauvres sera de 788 %.

Il est pour le moins curieux que les conseillers de Paris n'aient pas un document indiquant le nombre de redevables par catégorie afin de mesurer l'impact réel de l'alignement proposé alors que 80 % des redevables subiront une augmentation.

Le nettoiement des rues est censé être financé par le produit de cette taxe, mais alors, pourquoi limiter la taxe aux seuls immeubles donnant sur les rues ? Leurs occupants seraient-ils donc les seuls à salir Paris ?

Ce sont les contribuables qui payent pour les riverains dans les rues les plus larges.

De plus, la loi ne tient pas du tout compte de la production de souillures par les riverains.

L'incohérence de la taxe de balayage est telle que la plupart des villes ont renoncé à utiliser cette taxe et ont préféré financer le nettoiement par la fiscalité locale traditionnelle. Il s'agit à l'évidence d'une solution de justice et de bon sens.

Il est certain que l'augmentation prévue de la taxe de balayage n'a pas pour objectif d'améliorer proportionnellement la propreté de Paris et qu'une partie des recettes supplémentaires sera versée au budget général de la Ville. D'ailleurs pas un seul balayeur supplémentaire ne serait recruté.

Nous ne pouvons cautionner cette augmentation.

Soit c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui finance la propreté, ce qui serait illégal, et dans ce cas il faudrait diminuer la T.O.M. du montant trop perçu, soit le montant annoncé au BP ne correspond en rien au coût réel, et ce serait tout aussi inquiétant.

Le surplus de recettes de la taxe de balayage qui nous est proposé servira au budget général, et en rien au nettoiement des rues.

Nous ne pouvons cautionner cette augmentation de la taxe de balayage qui va servir à augmenter les recettes de la Ville. Si vous souhaitez augmenter de 30 millions les recettes de la Ville, faites porter cette augmentation sur la taxe foncière, mais pas sur la taxe de balayage et nous serons alors à vos côtés.

Nous voterons contre le projet, et nous vous suggérons de supprimer purement et simplement cette taxe de balayage pour intégrer les sommes équivalentes à la taxe foncière.

Mme GASNIER.
On ne peut faire disparaître la saleté de nos rues d'un coût de baguette magique.

Parallèlement à une succession de réorganisations et de désorganisations des services, vous avez augmenté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 5,75 % en 2009 et de 6,21 % en 2010. Aujourd'hui, c'est le tour de la taxe de balayage, en moyenne plus de 30 %.

Si encore ces 30 millions de recettes supplémentaires étaient affectées à des moyens de nettoiement accrus pour les arrondissements !

Cette refonte de la taxe de balayage est l'exemple même du trompe-l'œil de la réforme vers les arrondissements. Selon le contrat de pilotage, les arrondissements sont censés être associés aux choix et décisions dans ce domaine. Et lorsque vous décidez la refonte de la taxe de balayage, vous ne faites aucunement référence à la concertation avec les arrondissements !

Vous avez fait de l'augmentation des taxes annexes une de vos spécialités, peut-être parce que vous imaginez qu'elles passent inaperçue et qu'elles sont indolores.

L'accumulation des taxes est peut-être discrète, elle donne l'impression que vous n'augmentez pas les impôts mais elle n'est pas indolore.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.
Une uniformisation était tout à fait envisageable car il s'agit d'une taxe qui a plus de 140 ans d'ancienneté, et il y avait beaucoup de disparités entre les arrondissements de Paris.

Veut-on nous faire croire qu'avec 34 millions d'euros supplémentaires, on va améliorer la qualité du service ?

Mais en fait l'Exécutif a déjà répondu : il n'y a pas moyen d'en faire plus et il n'y aura pas un centime d'euro supplémentaire attribué aux moyens de la propreté.

Ce que l'on nous propose aujourd'hui c'est le tarif maximum pour tout le monde, et pas un centime d'euro de moyens supplémentaires pour la propreté.

La vraie question réside dans l'utilisation qui sera faite de ces 34 millions de nouvelles recettes.

La Municipalité a bénéficié sur les exercices 2006 à 2011 de 213 millions d'euros de trop-perçu sur la T.O.M. sans jamais fournir d'explications sur ce point.

Alors que le Maire de Paris s'est engagé à accorder plus de moyens et plus d'écoute aux maires d'arrondissement, il s'agit là d'une véritable régression démocratique.

Les maires d'arrondissement n'ont été en rien associés à cette réforme.

C'est une entorse très grave à la charte des arrondissements sur lequel nous avons travaillé avec bonne volonté.

Ce point est suffisamment grave pour que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour de la présente séance.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que l'harmonisation est possible, mais sûrement pas dans ces conditions.

M. BRAVO, maire du 9e arrondissement.
Dans le débat actuel tous les conservatismes se rejoignent.

La taxe de balayage a pour objectif de couvrir les dépenses de balayage assumées à la place de propriétaires riverains. La limite est que les recettes ne doivent pas excéder les dépenses affectées au nettoiement des rues.

A Paris, les 70.000 propriétaires d'immeubles sur rue sont assujettis à cette taxe, selon huit tarifs. L'écart de tarif doit être directement corrélé à la largeur des rues.

Aujourd'hui, il faut réformer le dispositif parisien. Le choix opéré par l'Exécutif est d'appliquer un tarif unique de 9,22 euros par an le mètre carré. Il en est attendu 30 millions de recettes supplémentaires. L'impact sera évidemment variable, tout en restant limité en valeur absolue.

Ce système complexe, opaque, illisible, injuste, inefficace ne peut pas rester en l'état.

M. MARTINS.
Cette taxe aurait dû être un moyen de débattre des moyens et des financements destinés à améliorer la propreté des rues de Paris.

M. le Maire de Paris avait annoncé que les impôts n'augmenteraient plus d'ici à la fin de la mandature, mais entre la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les balayages, ses promesses volent en éclat.

La majorité municipale qui prétend agir pour la justice fiscale, en faveur des plus pauvres, des plus démunis des Parisiens, leur assène un immense coup de bambou sur la tête. Ce qu'il y a de plus dramatique, c'est d'augmenter de près de 800 % la taxe de balayage des quartiers populaires.

Une harmonisation aux alentours de 4 à 5 euros aurait été juste, modérée, équilibrée et ne serait pas antisociale comme c'est le cas aujourd'hui.

Je voterai contre le projet.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur.
La taxe de balayage nécessitait une réforme. Elle était très inéquitable, d'autant que nous estimons aujourd'hui que le service public de la propreté doit être le même partout.

Il n'y a aucune justification rationnelle aux écarts existants.

A l'évidence, la philosophie de cette taxe était dépassée et ces catégories devaient disparaître.

Comme pour la cotisation foncière des entreprises nous n'avons fait que nous adapter à une loi nouvelle.

La seule différenciation que la loi permette aujourd'hui, c'est une différenciation en fonction de la largeur des rues.

Donc nous avons retenu une solution de simplicité, c'est-à-dire l'établissement d'un taux unique.

Nous avons choisi de procéder à l'uniformisation sur la catégorie supérieure avant tout pour une raison d'équité : il ne nous a pas paru légitime de baisser substantiellement la taxe de balayage de l'avenue Foch, de l'avenue Marceau, du quai Conti ou de la rue de Babylone.

Il ne faut pas exagérer l'impact de la mesure proposée.

Les premiers contributeurs de la taxe de balayage à Paris ne sont pas des particuliers mais l'Etat et les grandes sociétés, c'est-à-dire des entreprises qui ont un linéaire de trottoir très important.

Cette augmentation permettra d'améliorer le service public de la propreté. C'est tout le sens du vœu de groupe Communiste, vœu auquel l'Exécutif donne un avis favorable.

Il n'est contesté par personne que les impôts directs locaux n'ont pas augmenté de 2001 à 2008.

Il n'est pas contesté non plus que les seules augmentations auxquelles nous ayons procédé sur ces impôts sont l'augmentation de 9 % une année, de 8 % une autre, au début de cette mandature.

Il n'y aura pas d'augmentation de ces impôts d'ici 2014.

En 2001, la totalité des impôts locaux perçus à Paris, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe d'électricité, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères représentait 49,8 % de nos recettes de fonctionnement.

En 2010, ces mêmes impôts représentent 45,1 % de nos recettes de fonctionnement, parce que nous avons fait appel à d'autres recettes.

Le présent projet qui, de toute façon, nous était imposé par l'évolution législative, constitue une évolution équitable dont l'impact financier sur les particuliers est limité.

M. DAGNAUD, adjoint, rapporteur.
La vigueur avec laquelle les élus de la Droite et du MoDem s'opposent à cette réforme, qui reste marquée par la volonté de mettre fin à l'incohérence et à l'injustice, montre à quel point ce qui est en jeu n'est pas la défense des quartiers populaires.

Le dispositif en place depuis 1873 était en effet entaché d'incohérence et d'injustice.

Ce qui justifiait la diversité des barèmes, c'est en effet l'inégalité de l'attention et des moyens d'intervention en matière de propreté. Cette époque est révolue et aujourd'hui, le principe d'égalité doit prévaloir dans le traitement offert aux différents quartiers de Paris.

Nous n'avons pas l'intention de soumettre notre exigence de justice et d'égalité à l'avis préalable des mairies U.M.P.P.A.

Il était de mon devoir de faire valoir que globalement les gisements d'amélioration en matière de propreté porteraient à l'avenir davantage sur la capacité des usagers de la Ville à modifier leur comportement que sur la facilité qui consiste à considérer que les pollueurs peuvent continuer à polluer indûment et que le service municipal sera toujours là pour réparer les dégâts.

Vous avez tort de déresponsabiliser ainsi les usagers qui polluent notre ville et nos rues. Vous avez tort de ne pas entendre l'exaspération des Parisiens.

Le vœu n° 44 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 45 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DF 71 est adopté. à main levée

2011, DRH 74 - Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de santé au travail pour les agents de la Ville de Paris.

Le projet de délibération DRH 74 est adopté à main levée.

Vœu n ° 46 déposé par le groupe UMPPA relatif au respect de la réglementation en matière d'occupation de l'espace public.

Le vœu n° 46 non présenté est considéré comme retiré.

Vœu n° 47 déposé par le groupe PSRGA relatif à la contribution financière pour toute procédure judiciaire.

Le vœu n° 47 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 48 déposé par le groupe EELVA relatif aux restaurants du personnel.

Le vœu n° 48 avec un avis favorable est adopté à main levée.

Vœu n° 49 déposé par le groupe EELVA relatif à la parité dans les Exécutifs de Paris.

Vœu n° 49 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 49 est retiré.

Le vœu n° 49 bis est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DDEEES 251 - Convention triennale en faveur de l'adaptation du bâti parisien au changement climatique.

Le projet de délibération DDEEES 251 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 50 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux coupures d'électricité dues fortes pluies du 25 août 2011.

Le vœu n° 50 avec un avis favorable est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 51 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la ventilation et à l'utilisation des droits de mutation.

Le vœu n° 51 est retiré.

2011, DVD 163 - Aménagement de la Place de la République (3e, 10e, 11e). Adoption de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, du classement de la place de la République dans le domaine public routier communal et de l'intérêt général de l'aménagement, accomplissement des demandes administratives requises.

L'amendement n° 52 de l'Exécutif est adopté à main levée.

L'amendement n° 53 de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DVD 163 amendé est adopté à main levée.

2011, DVD 143 - Signature d'un marché négocié avec la société PARKEON pour la fourniture de pièces détachées et l'adaptation à la centralisation et au paiement par carte bancaire d'horodateurs type STADA , STRADEM.

Le projet de délibération DVD 143 est adopté à main levée.

2011, DVD 124 - Signature de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnements Hotel de Ville (4e), Lobau (4e) et Madeleine Tronchet (8e).

Le projet de délibération DVD 124 est adopté à main levée.

2011, DVD 181 - Création du Pass ECO Autocar, modifications diverses du dispositif du PASS autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées. Signature de deux avenants à deux conventions de mise a disposition d'emplacements de stationnement et un avenant à une convention de concession.

Le projet de délibération DVD 181 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 54 déposé par le groupe PSRGA relatif à l'accès à la Cartoucherie-Théâtre du Soleil, par le bus 112.

Le vœu n° 54 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 55 déposé par le groupe EELVA relatif à la limitation de la vitesse sur les quais hauts et bas sur la voie sur berges rive droite.

Le vœu n° 55 avec un avis défavorable est repoussé.

Vœu n° 56 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la détection de poussières d'amiante dans des trains du RER B.

Le vœu n° 56 avec un avis favorable est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 57 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'inscription de l'exploitation par la R.A.T.P. de la ligne TZen 5.

Le vœu n° 57 est retiré.

Vœu n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transmission des études d'impact aux conseillers de Paris.

Le vœu n° 58 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 59 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité de circulation boulevard Saint-Marcel-Port-Royal.

Le vœu n° 59 avec un avis défavorable est repoussé.

Vœu n° 60 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la très forte augmentation de l'accidentologie des cyclistes.

Le vœu n° 60 avec un avis défavorable est rejeté.

Vœu n° 61 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au stationnement abusif de véhicules de location avenues de Ségur et de Saxe.

Le vœu n° 61 avec un avis favorable est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DVD 126 - DDEEES 199 - Subvention et avenant à la convention (47.000 euros) avec l'association "Voiture and Co".

Le projet de délibération DVD 126 – DDEEES 199 est adopté à main levée.

2011, DEVE 149 - Subvention avec convention (275.000 euros) avec l'Agence Parisienne du Climat.

Le projet de délibération DEVE 149 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 62 déposé par le groupe PSRGA relatif au survol aérien de Paris et au projet d'un nouvel héliport à la Porte d'Aubervilliers.

Vœu n° 63 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'un nouvel héliport Porte d'Aubervilliers.

Le vœu n° 62 amendé avec un avis favorable est adopté à main levée.

Le vœu n° 63 amendé est adopté à main levée.

Vœu n° 64 déposé par le groupe UMPPA relatif à une étude de faisabilité préalable à l'expérimentation d'une ZAPA.

Vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 64 est retiré.

Le vœu n° 64 bis est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DEVE 127 - Approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne (16e) et des modalités de passation des marchés de prestations intellectuelles.

Vœu n° 65 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne.

Le vœu n° 65 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DEVE 127 est adopté à main levée.

2011, DEVE 136 - Approbation du principe et des modalités de passation du marché de fourniture de prestations de location et de maintenance des installations mobiles provisoires, dans le cadre de la Foire du Trône, pelouse de Reuilly (12e).

Le projet de délibération DEVE 136 est adopté à main levée.

2011, DEVE 113 - Convention avec Paris Habitat OPH pour la mise à disposition d'un espace vert angle rue de la Convention - rue de la Croix Nivert (15e).

Vœu n° 66 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de l'espace vert angle rue de la Convention-rue de la Croix-Nivert.

Le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DEVE 113 est adopté à main levée.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Syndicat intercommunal de valorisation de la Plaine de Montjean (Comité consultatif) (R. 37) :

- M. Pierre MANSAT
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX

Régie chargée de la gestion de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 38) :

- M. Christian SAINT-ETIENNE en remplacement de M. Jean-Marie CAVADA, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2011, R. 37 à R. 38).

Modification de la composition des 4e et 5e Commissions.

L'Assemblée est informée du départ de Mme Frédérique PIGEON de la 5e Commission en qualité de titulaire et de son intégration à la 4e Commission, également en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sont adoptés par un vote d'ensemble à main levée.

La séance est levée le mardi 27 septembre 2011 à 13 heures 40.

Votes spécifiques.

Jean-Yves MANO
Halima JEMNI
Gauthier CARON-THIBAULT
René DUTREY
Jean TIBERI
Roxane DECORTE
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPVI 218, DLH 200, 175, 222, 223, 214, DEVE 113.

Pierre AIDENBAUM
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPVI 240, DFPE 366, 367, 368, DU 222, DLH 75, 187, 190, 206, 245.

Annick LEPETIT
Pauline VERON
Virginie DASPET
Yves CONTASSOT
Laurence DOUVIN
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 136.

Didier GUILLOT
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 230.

Jean-Yves MANO
Colombe BROSSEL
Gisèle STIEVENARD
Halima JEMNI
Daniel ASSOULINE
Hélène BIDARD
Christophe NAJDOVSKI
Roxane DECORTE
Emmanuelle DAUVERGNE
Anne TACHENE
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 11, 156, 157, 191, 209, 210.

Jean-Yves MANO
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 193, 216, 229.

Pascale BOISTARD
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPVI 211, DLH 204.

Ian BROSSAT
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 203, 220.

Claudine BOUYGUES
Gisèle STIEVENARD
Romain LEVY
François VAUGLIN
Fabienne GIBOUDEAUX
Rémi FERAUD
Ian BROSSAT
Pierre CHARON
Jérôme DUBUS
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 165, 167, 172, 174.

Jacques BRAVO
David ASSOULINE
Danièle POURTAUD
Pauline VERON
Emmanuelle BECKER
Jacques BOUTAULT
Georges SARRE
Hélène MACE de LEPINAY
Catherine DUMAS
Marie-Claire CARRERE-GEE
Jean-Marie CAVADA
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 553.

Patrick BLOCHE
Pierre SCHAPIRA
Thierry COUDERT
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 244.

Maïté ERRECART
Danielle SIMONNET
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 20 et 21.

Patrick BLOCHE
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 487.

Florence BERTHOUT
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPVI 154.

Bruno JULLIARD
Emmanuelle BECKER
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 140.

Denis BAUPIN
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 215 et DEVE 149.

Christophe GIRARD
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 38.

M. LE MAIRE DE PARIS
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 356.

M. LE MAIRE DE PARIS
Christophe GIRARD
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 488.

Christophe GIRARD
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 450.

Denis BAUPIN
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 149.

Hermano SANCHES RUIVO
ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 746, DGRI 34, DRRI 72, DGRI 75, DGRI 74-DPE 84.

Votes spécifiés.

Laurence DREYFUSS
David ALPHAND
Ont voté CONTRE le vœu n° 39.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 26 et mardi 27 septembre 2011 siégeant en formation de Conseil municipal.

A -Questions du groupe U.M.P.PA.

QE 2011-18 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au devenir des cabines téléphoniques à Paris.

Réponse non parvenue.

QE 2011-19 Question Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux batteries de l'Autolib'.

Réponse non parvenue.

QE 2011-20 Question de M. François LEBEL et des membres du groupe U.M.P.P.A .à M. le Préfet de police concernant la multiplication récente de véhicules triporteurs et vélocipèdes pour les touristes dans le centre de la Capitale.

Réponse non parvenue.

QE 2011-21 Question de M. Richard STEIN à M. le Maire de Paris relative à la représentation du quartier des "Hauts-de-Malesherbes" sur les plans de la Ville de Paris.

Réponse non parvenue.

QE 2011-22 Question de M. Richard STEIN à M. le Préfet de police relative à la recrudescence de la prostitution boulevard du Fort-de-Vaux .

Réponse non parvenue.

QE 2011-23 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux prestations de l'AGOSPAP.

Réponse non parvenue.

B - Question d'un Conseil d'arrondissement.

QE 2011-17 Question du Conseil du 7e arrondissement à M. le Maire de Paris relative aux conséquences du projet d'aménagement des berges de la Seine sur le stationnement, les déplacements et l'environnement.

Réponse non parvenue.

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, MmesMartine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, MmesOlivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mmes Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusées :

Mmes Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, Anne TACHENE.

Absents :

Mme Dominique BERTINOTTI, M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mmes Catherine DUMAS, Valérie HOFFENBERG, Françoise de PANAFIEU, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Table des matières

Condoléances suite aux décès de M. Figuères et de Mme Michoud. 2

Félicitations aux sénatrices et sénateurs qui viennent d'être élus ainsi qu'à Mme BERTHOUT nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur et à Mme DOUVIN promue au grade d'Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur..... 2

Adoption de comptes rendus. 2

Vœu n° 1 déposé par le groupe PSRGA relatif au renforcement des actions pour l'amélioration du cadre de vie des secteurs portes Montmartre et Clignancourt. 2

Vœu n° 3 déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet d'arrêté anti-mendicité. 2

Vœu n° 4 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mendicité. 2

Vœu n° 2 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rassemblement d'un collectif contre l'IVG devant l'hôpital Tenon. 2

Vœu n° 2 bis déposé par l'Exécutif. 2

Vœu n° 5 déposé par M. POZZO di BORGO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif aux vendeurs à la sauvette des abords de la Tour Eiffel (7e)..... 2

Vœu n° 6 déposé par Mme SACHS, MM. HELARD, POZZO di BORGO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif aux vendeurs à la sauvette du Trocadéro (16e)..... 2

2011, DPVI 237 - Subvention (50 000 euros) à l'AFIJ pour un programme expérimental d'accès aux concours de la fonction publique pour les jeunes diplômés des quartiers Politique de la Ville. 2

2011, DPVI 162 - Subvention (4.500 euros) et convention avec l'Atelier Musical des 3 Tambours sur le thème de la diversité culturelle (18e)..... 2

2011, SG 199 - Communication sur le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)..... 2

2011, SG 186 - Subvention (10.000 euros) au Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) (2e)..... 3

Vœu n° 7 déposé par le groupe EELVA relatif au don du sang.....3

Vœu n° 8 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de Police.....3

2011, DASCO 101 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention du 27/04/07 avec la S.N.C.F. relative à l'organisation du transport des personnes voyageant dans le cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire. 3

Vœu n° 9 déposé par le groupe PSRGA relatif à la décision du Rectorat de ne plus prendre en charge certaines dépenses comprises dans les crédits des collèges et lycées.....3

Vœu n° 10 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la construction d'une cuisine scolaire centrale dans le 2e arrondissement.....3

Vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire. 3

Vœu n° 13 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lettre d'information à la communauté scolaire diffusée par la Mairie de Paris. 3

2011, DJS 399 - Signature de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 20 juillet 2007 pour la gestion des centres d'animation Clavel, Curial, Mathis, Rébeval et Place des Fêtes (19e).....3

Vœu n° 14 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'occupation de l'immeuble 123, rue Tocqueville, par l'association "Les Macaq-Troubadours".....3

Vœu n° 15 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche sise 84, rue Péreire.....3

2011, DJS 369 - Conclusion d'une convention de Délégation de Service Public avec la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e).....3

2011, DJS 296 - Subvention et avenant à convention (1.060.000 euros) avec la SASP Paris Levallois.....3

2011, DJS 393 - DF 65 - Tarification de la mise à disposition temporaire de certains locaux à usage sportif, de bureaux et de stockage situés dans les 11e et 16e arrondissements, au bénéfice de structures sportives associatives. 4

Vœu n° 17 déposé par le groupe UMPPA relatif à un audit des équipements sportifs municipaux accueillant les scolaires..... 4

Vœu n° 17 A déposé par l'Exécutif. 4

2011, DJS 413 - Approbation de la fermeture des bains douches Castagnary (15e). 4

Vœu n° 18 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture de la piscine Émile Antoine. 4

Questions d'actualité. 4

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au dispositif du RSA à Paris et à la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens quant à sa prise en charge..... 4

II - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" relative à la stigmatisation des Roms. 5

III - Question d'actualité du groupe UMPPA sur la délinquance d'origine roumaine à Paris. 5

IV - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à la délinquance de rue à Paris. 5

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, relative au non-paiement de la crise par les collectivités locales..... 7

Vœu n° 21 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe (8e)..... 8

Vœu n° 19 déposé par le groupe PCF/PG relatif au 73, boulevard Davout (20e). 8

Vœu n° 20 déposé par le groupe PS relatif au 73, boulevard Davout (20e). 8

2011, DU 205 - Attribution de la dénomination place Louise Blanquart à l'espace à l'intersection des rues Charles Nodier et Ronsard (18e). 8

2011, DU 206 - Attribution de la dénomination "allée Pierre-Christian Taittinger" au terre-plein central de l'avenue Henri Martin entre la rue de la Pompe et la place Tattegrain (16e). 8

Vœu n° 22 déposé par le groupe PSRGA relatif à la dénomination d'une place de la Laïcité (15e)..... 8

Vœu n° 23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Madeleine Brès" à une voie du 13e arrondissement (Z.A.C. de la Gare de Rungis). 8

Vœu n° 24 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une voie parisienne en hommage à Günter Liftin. 9

2011, DLH 187 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 36 logements PLS, 2-4 villa des Buttes Chaumont (19e)..... 9

2011, DLH 191 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS 35 rue Pastourelle (3e)..... 9

2011, DLH 222 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve de 32 logements PLUS, 6 logements PLAI, 22 logements PLS 102-104-108, rue Castagnary (15e)..... 9

2011, DLH 230 - Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 96 logements PLUS et 96 logements PLS, 26 rue Linois (15e). 9

Vœu n° 25 déposé par le groupe PSRGA relatif aux appels d'offres des bailleurs sociaux..... 9

Vœu n° 26 déposé par le groupe EELVA relatif à l'insertion de clauses sociales dans les appels d'offres des bailleurs de la Ville. 9

Vœu n° 27 déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et E.E.L.V.A. relatif au 36, rue de Belleville (20e). 9

Vœu n° 28 déposé par Mme Frédérique CALANDRA relatif au quartier du Bas-Belleville (20e). 9

Vœu n° 28 bis déposé par l'Exécutif. 9

Vœu n° 29 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au fonctionnement du parc des ascenseurs..... 9

Vœu n° 30 déposé par M. MARTINS relatif à l'interdiction de commercialité pour les bâtiments sous convention d'occupation précaire. 9

Vœu n° 30 A déposé par l'Exécutif relatif aux exclusions locatives à Paris. 9

2011, SG 198 - Adhésion de la Ville de Paris à un groupement de commande en vue de la réalisation de l'étude reconquête de l'autoroute A4 : vers une avenue métropolitaine (12e)..... 9

Vœu n° 31 déposé par le groupe EELVA relatif au stationnement d'unités militaires sur le parvis de la mairie du 18e à l'occasion du 14 juillet. 9

2011, DAC 515 - Subvention (31.000 euros) et avenant n°2 avec l'association "Musique et Danse XXe" (20e). 10

2011, DAC 550 - Subvention (350.000 euros) et conventions avec l'association "La Dalle aux chaps" (Bagnolet 93) pour l'occupation précaire de l'Espace cirque de la Porte des Lilas (20e). 10

2011, DAC 681 - Subvention (626.407 euros) et avenant à la convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e). 10

2011, DAC 696 - Subventions (430.000 euros), avenant et convention avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e). 10

Vœu n° 33 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la préemption des locaux accueillant le Lavoir Moderne Parisien (18e)..... 10

Vœu n° 33 bis déposé par l'Exécutif. 10

Vœu n° 34 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions d'inscription dans les conservatoires municipaux. 10

Vœu n° 34 bis déposé par l'Exécutif. 10

Vœu n° 35 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la sécurité incendie du Musée d'Art Moderne de la Ville. 10

Vœu n° 36 déposé par Mme CUIGNACHE-GALLOIS et M. Patrick TRÉMÈGE relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "13 EN SCÈNE". 10

Vœu n° 37 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au nouveau Règlement Local de Publicité. 10

Vœu n° 38 déposé par le groupe UMPPA relatif à la valorisation et l'épanouissement de la maison musée Balzac. 10

2011, DAC 746 - Apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50e anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris, sur l'immeuble sis 3, place du Québec (6e). Montant : 4.099 euros..... 10

2011, DGRI 75 - Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association "Action Contre la Faim" (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Somalie). 11

Vœu n° 39 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la libération de Salah HAMOURI. 11

Vœu n° 40 déposé par le groupe CI relatif à un soutien à Rafah NACHED. 11

Vœu n° 40 bis déposé par l'Exécutif relative à l'exécution de Troy Davis et la peine de mort dans le monde.....11

2011, DAC 615 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des Brigades Internationales 8 avenue Mathurin Moreau (19e) (5.909 euros). 11

2011, DAC 48 - Subvention (49.500 euros) et convention avec l'association PROCREART (18e). 11

2011, DAC 527 - Subvention (5.800 euros) à l'association Henokia (18e). 11

2011, DAC 637 - Subventions (44.500 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre aux mains nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e). 11

2011, DASCO 129 - Communication sur la rentrée scolaire 2011. 11

Vœu n° 12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande d'un audit de l'état des établissements scolaires et à la prise en compte des diagnostics de sécurité. 11

2011, DF 70 - DDEEES 269 - Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum foncière des entreprises et réduction applicable aux assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année. 17

2011, DUCT 166 - Subvention (125.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).....17

2011, DUCT 167 - Convention de mise à disposition de locaux 100, rue Réaumur (2e) à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON). 17

2011, DUCT 168 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) - Désignation d'un représentant de la Ville afin de siéger dans cette association. 17

2011, DF 71 - DPE 88 - Refonte de la taxe de balayage applicable à partir du 1er janvier 2012. ..17

Vœu n° 44 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la refonte de la taxe balayage. 17

Vœu n° 45 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une enquête dans les 20 mairies et concertation. 17

2011, DRH 74 - Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de santé au travail pour les agents de la Ville de Paris. 20

Vœu n ° 46 déposé par le groupe UMPPA relatif au respect de la réglementation en matière d'occupation de l'espace public. 20

Vœu n° 47 déposé par le groupe PSRGA relatif à la contribution financière pour toute procédure judiciaire. 20

Vœu n° 48 déposé par le groupe EELVA relatif aux restaurants du personnel. 20

Vœu n° 49 déposé par le groupe EELVA relatif à la parité dans les Exécutifs de Paris. 20

Vœu n° 49 bis déposé par l'Exécutif. 20

2011, DDEEES 251 - Convention triennale en faveur de l'adaptation du bâti parisien au changement climatique. 20

Vœu n° 50 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux coupures d'électricité dues fortes pluies du 25 août 2011. 21

Vœu n° 51 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la ventilation et à l'utilisation des droits de mutation. 21

2011, DVD 163 - Aménagement de la Place de la République (3e, 10e, 11e). Adoption de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, du classement de la place de la République dans le domaine public routier communal et de l'intérêt général de l'aménagement, accomplissement des demandes administratives requises. 21

2011, DVD 143 - Signature d'un marché négocié avec la société PARKEON pour la fourniture de pièces détachées et l'adaptation à la centralisation et au paiement par carte bancaire d'horodateurs type STADA , STRADEM. 21

2011, DVD 124 - Signature de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnements Hotel de Ville (4e), Lobau (4e) et Madeleine Tronchet (8e). 21

2011, DVD 181 - Création du Pass ECO Autocar, modifications diverses du dispositif du PASS autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées. Signature de deux avenants à deux conventions de mise a disposition d'emplacements de stationnement et un avenant à une convention de concession. 21

Vœu n° 54 déposé par le groupe PSRGA relatif à l'accès à la Cartoucherie-Théâtre du Soleil, par le bus 112. 21

Vœu n° 55 déposé par le groupe EELVA relatif à la limitation de la vitesse sur les quais hauts et bas sur la voie sur berges rive droite. 21

Vœu n° 56 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la détection de poussières d'amiante dans des trains du RER B. 21

Vœu n° 57 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'inscription de l'exploitation par la R.A.T.P. de la ligne TZen 5. 21

Vœu n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transmission des études d'impact aux conseillers de Paris. 21

Vœu n° 59 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité de circulation boulevard Saint-Marcel-Port-Royal. 21

Vœu n° 60 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la très forte augmentation de l'accidentologie des cyclistes. 22

Vœu n° 61 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au stationnement abusif de véhicules de location avenues de Ségur et de Saxe. 22

2011, DVD 126 - DDEEES 199 - Subvention et avenant à la convention (47.000 euros) avec l'association "Voiture and Co". 22

2011, DEVE 149 - Subvention avec convention (275.000 euros) avec l'Agence Parisienne du Climat. 22

Vœu n° 62 déposé par le groupe PSRGA relatif au survol aérien de Paris et au projet d'un nouvel héliport à la Porte d'Aubervilliers. 22

Vœu n° 63 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'un nouvel héliport Porte d'Aubervilliers. 22

Vœu n° 64 déposé par le groupe UMPPA relatif à une étude de faisabilité préalable à l'expérimentation d'une ZAPA. 22

Vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif. 22

2011, DEVE 127 - Approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne (16e) et des modalités de passation des marchés de prestations intellectuelles. 22

Vœu n° 65 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne. 22

2011, DEVE 136 - Approbation du principe et des modalités de passation du marché de fourniture de prestations de location et de maintenance des installations mobiles provisoires, dans le cadre de la Foire du Trône, pelouse de Reuilly (12e). 22

2011, DEVE 113 - Convention avec Paris Habitat OPH pour la mise à disposition d'un espace vert angle rue de la Convention - rue de la Croix Nivert (15e). 22

Vœu n° 66 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de l'espace vert angle rue de la Convention-rue de la Croix-Nivert. 22

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes. 23

Modification de la composition des 4e et 5e Commissions. 23

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 23

Votes spécifiques. 24

Votes spécifiés. 27

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 26 et mardi 27 septembre 2011 siégeant en formation de Conseil municipal. 28

A -Questions du groupe U.M.P.PA. 28

B - Question d'un Conseil d'arrondissement. 28

Membres présents : 29

Excusées : 29

Absents : 29